

une solution au problème, soit le prolongement des bénéfices prévus par la loi.

[Traduction]

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat sur la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je crois que ma circonscription de Victoria, en Colombie-Britannique, compte probablement plus d'anciens combattants que toute autre, du moins proportionnellement.

A l'instar de mes collègues, j'ai été plutôt choqué par les remarques du député de Saint-Boniface (M. Guay) qui a dit, au début de son discours, que le comité des anciens combattants ne s'est j'amaï montré partisan, avant d'adopter lui-même une attitude très partisane.

Des voix: Quelle honte!

M. McKinnon: Je suis certain qu'il le regrette, comme nous tous. J'ai eu le privilège de faire partie de certains comités de la Chambre où il n'y a aucun esprit de parti; et cela a toujours été un plaisir.

Les observations du ministre des Affaires des anciens combattants m'intriguent. Il a dit cet après-midi qu'il y avait outre-mer des anciens combattants ayant le droit d'acheter un terrain en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et que, d'après les représentants du ministère qui ont parlé à certains d'entre eux, ils ne jugeaient pas opportun d'user de ce droit. Il est assez peu probable qu'une personne accepte d'acheter un terrain situé dans un autre pays sans l'avoir vu.

Je n'ai pas eu le temps de prendre à la bibliothèque le *Globe and Mail* contenant l'article dont on a parlé, puisque le représentant de Saint-Boniface l'a emporté avec lui; si mes souvenirs sont bons, il disait qu'il fallait supprimer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants parce que trop peu de personnes en profitaient. Ce n'est certainement pas une raison pour l'abroger. Au contraire, c'est une bonne raison pour la réexaminer et voir pourquoi les anciens combattants ne se prévalent pas de leur droit de choisir.

● (1750)

Quand on voit que 125,000 à 150,000 anciens combattants ont été autorisés à acheter des terrains en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et que, finalement, personne n'en achète, je ne crois pas qu'on puisse dire que c'est parce qu'ils n'en veulent pas. En vérité, il leur est impossible d'en acheter dans leur situation financière.

Je crois que cette loi sur les terres destinées aux anciens combattants faisait suite à la loi d'établissement des soldats de la première guerre mondiale et qu'il y a quelques années encore, le gouvernement accordait une hypothèque de \$15,400 et l'ancien combattant fournissait \$2,600 pour un total de \$18,000. Donc l'ancien combattant pouvait acheter une demeure de \$18,000 pourvu qu'elle se trouvât sur .4 acres de terrain, mais de moins en moins d'anciens combattants se prévalent de ces dispositions. Celui qui peut s'acheter un terrain et une maison pour moins de \$18,000 aujourd'hui, dans notre pays, a certainement des dons extraordinaires.

En terminant ces observations, le ministre a fait remarquer que le gouvernement était conscient du besoin de logements pour familles à revenu faible ou modeste. Il a dit:

C'est parce que nous en sommes conscients, et que les dispositions de la Loi nationale sur l'habitation permettent mieux de satisfaire leurs

Anciens combattants

besoins, que nous avons entrepris une étude afin de voir si nous pourrions prendre des mesures spéciales pour leur venir en aide.

Étant donné que l'étude n'est pas encore terminée, je ne peux pas m'engager plus avant à l'heure actuelle. J'espère cependant qu'il me sera possible de le faire très bientôt.

C'est demander à la Chambre d'abroger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants en échange d'une promesse dont le ministre ne veut pas dire un mot. Il aurait mieux valu qu'au lieu d'une promesse nébuleuse le ministre nous propose une loi pour remplacer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Lorsqu'il s'agit de gouvernements, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ou qu'une promesse. C'est à cause du gouvernement que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants est maintenant devenue inapplicable. Le gouvernement prétend que personne ne veut de terrain parce que personne n'en demande. Cela revient à dire que les gens du Bangladesh meurent de faim parce qu'ils n'achètent pas de nourriture. L'ancien combattant ne peut tout simplement pas acheter de terrain et y construire une maison en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Le gouvernement verse dans le sophisme lorsqu'il dit que la loi n'est plus utile désormais parce que les anciens combattants n'essaient plus de s'en prévaloir.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot de la façon dont la loi pourrait servir. Tout comme moi, un grand nombre d'anciens combattants sont demeurés dans les forces armées à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Par suite de leurs affectations tantôt dans une région du pays et tantôt dans une autre, ils n'ont jamais pu s'acheter de maison, remettant ce projet au moment de leur retraite. Je suis sûr qu'il s'en trouve pour qui l'heure de la retraite va bientôt sonner parmi les 125,000 à 150,000 anciens combattants admissibles mais qui ne se sont pas encore prévalus de leurs droits pour s'acheter un bien-fonds. Arrivés à la retraite, ils se trouvent en présence d'une loi à attrapes—s'ils arrivaient à trouver un bien-fonds pour y ériger une maison, ils pourraient obtenir un prêt à faible taux d'intérêt. Malheureusement, il est beaucoup trop tard.

Le ministre et le député de Timiskaming (M. Peters) ayant soulevé la question des hôpitaux d'anciens combattants, j'aimerais dire un mot d'une situation qui m'a été signalée récemment. Je suis entièrement d'accord avec le député de Timiskaming. La cession des hôpitaux d'anciens combattants à des civils et à des associations civiles n'a pas donné de bons résultats; de fait, celle de l'hôpital de Victoria est un véritable désastre. Maintenant que le service de cardiologie est fermé, il faut transporter en ambulance à un hôpital du voisinage les patients frappés d'une crise cardiaque. Ils sont en train de fermer la clinique externe et de nombreux patients, en particulier les plus âgés, sont dans une situation terrible. Ils considèrent le médecin de l'hôpital des anciens combattants comme leur médecin de famille et voilà maintenant qu'on les repousse en leur disant d'aller consulter un médecin de leur choix.

Le ministère des Affaires des anciens combattants a convaincu les associations d'anciens combattants que ce changement était inévitable et qu'ils feraient mieux de s'y résigner. Il a également convaincu les employés que leur situation financière s'en trouverait améliorée si les autorités provinciales prenaient l'hôpital en charge. Les seules personnes auxquelles le ministère ne c'est pas adressé et auxquelles il n'a pas songé, ce sont les patients de l'hôpital. J'estime que ce transfert de compétence est un bien mauvais service à leur rendre, et je tiens à faire consigner mon objection au compte rendu, monsieur l'Orateur. C'est une erreur qui devrait être corrigée.

Puis-je déclarer qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.